



# Examen de la gestion de la zone de protection marine du Gully

2007-2010

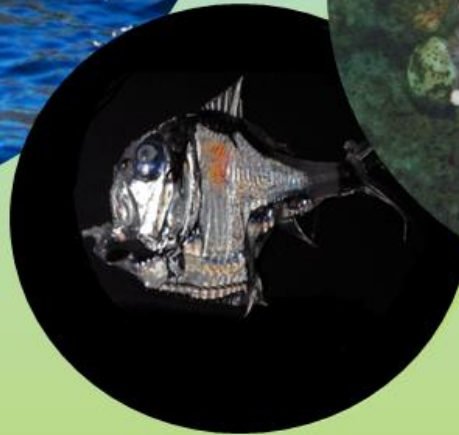
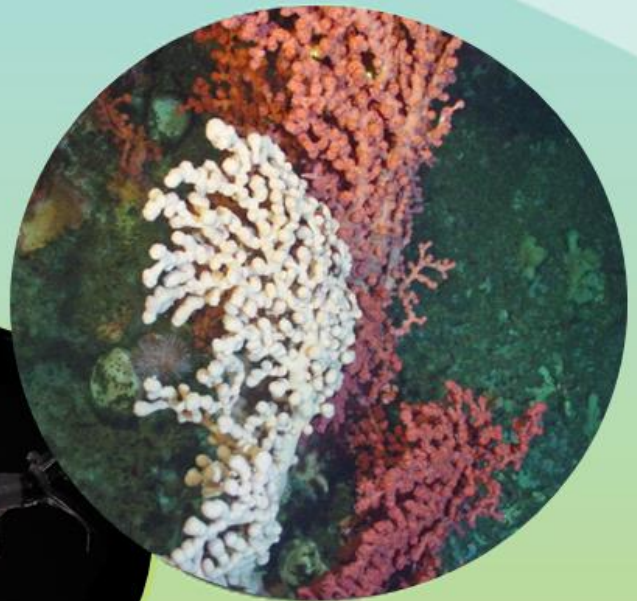




Photo de couverture :

Baleines : Hilary Moors-Murphy (MPO, Sciences)

Coraux et poisons : Laboratoire de Kenchington (MPO, Sciences)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2015

MPO/2015-1942

Cat. No. Fs104-37/2015F-PDF

ISBN: 978-0-660-23241-9

## Table des matières

Contexte.....	1
Objectifs de l'évaluation.....	4
Portée .....	4
Méthodes .....	4
Aperçu du cadre et du questionnaire de l'évaluation.....	4
Processus d'évaluation .....	5
Constatations et recommandations clés.....	5
Interactions entre les intervenants .....	6
Éducation, intendance et sensibilisation .....	7
Recherche, suivi et autres activités permises.....	7
Planification.....	8
Effectif.....	9
Surveillance, application et respect .....	10
Conclusions.....	12

## Contexte

Le Gully est un canyon sous-marin profond situé au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, près de l'île de Sable. Cet environnement unique offre un habitat à une foule d'espèces, notamment les coraux d'eau froide, les poissons et les mammifères marins tels que les baleines à bec communes en voie de disparition du plateau néo-écossais. Le Gully a été désigné zone de protection marine (ci-après appelée « le Gully ») en mai 2004 en vertu du règlement établi par la *Loi sur les océans*.

Le Plan de gestion de la zone de protection marine du Gully<sup>1</sup> a été élaboré en appui du règlement et pour fournir une orientation relativement à la protection et à la gestion de cette zone. Le plan présente une vision globale pour le Gully et se donne comme mission d'atteindre un certain nombre d'objectifs ayant pour thème la conservation, la gestion et l'intendance, et la recherche et le suivi pour réaliser cette vision (encadré 1). Le plan présente les engagements clés en matière de gestion et les mesures proposées pour atteindre les objectifs de gestion, et décrit les rôles et responsabilités, en ce qui concerne la gestion de la zone, de Pêches et Océans Canada (MPO), du Comité consultatif d'intervenants et d'autres organismes gouvernementaux de réglementation.

L'efficacité de la gestion de la zone de protection marine correspond à la mesure dans laquelle les mesures de gestion contribuent à l'atteinte des buts et objectifs de la zone de protection marine<sup>2</sup>. Le *Programme de travail sur les aires protégées* de la Convention sur la diversité biologique fait appel à toutes les nations (y compris le Canada) pour qu'elles créent et mettent en place des systèmes servant à évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées (objectif 4.2)<sup>3</sup>. La *Politique relative aux zones de protection marines* du MPO ainsi que la *Stratégie fédérale sur les aires marines protégées* du gouvernement du Canada exigent aussi l'évaluation de l'efficacité de la gestion du site par rapport aux buts et objectifs établis dans le cadre de la mise en œuvre du programme des zones de protection marines<sup>4</sup>. De la même façon, la *Stratégie sur les océans du Canada* insiste sur l'importance d'avoir « un cadre de gestion responsable axé sur les résultats qui permettra d'en mesurer les progrès, la pertinence et l'efficacité. »<sup>5</sup> De plus, le *Cadre national pour l'établissement et la gestion des zones de protection marines* ainsi que le *Guide des praticiens du cadre stratégique et opérationnel des zones de protection marines* de la *Loi sur les océans* (document interne) recommandent un examen périodique de l'efficacité du site à l'aide de commentaires obtenus de la population

---

<sup>1</sup> MPO. 2008. Plan de gestion de la zone de protection marine du Gully. Dartmouth (N.-É.) : Direction des océans et de l'habitat, Pêches et Océans Canada. 76 p.

<sup>2</sup> Pomeroy, R.S., Parks, J.E., Watson, L.M. 2004. How is your MPA doing? A guidebook of natural and social indicators for evaluating marine protected area management effectiveness. Gland (Suisse), Cambridge (Royaume-Uni) : Union internationale pour la conservation de la nature. xvi + 216 p.

<sup>3</sup> Programme de travail sur les aires protégées. Accès : <http://www.cbd.int/programmes/pa/pow-goals-alone.pdf>.

<sup>4</sup> MPO. 1999. Politique relative aux zones de protection marines. Ottawa (Ont.) : Pêches et Océans Canada, Direction de la conservation des écosystèmes marins, Direction générale des océans. 11 p.; Canada. 2005. Stratégie fédérale sur les aires marines protégées. Ottawa (Ont.) : Pêches et Océans Canada, Direction générale des communications. 18 p.

<sup>5</sup> MPO. 2002. Stratégie sur les océans du Canada. Ottawa (Ont.) : Pêches et Océans Canada, Direction générale des océans. vi + 39 p.

pour déterminer si les objectifs de gestion sont atteints.<sup>6</sup> Enfin, dans le Plan de gestion de la zone de protection marine du Gully « Surveiller et évaluer régulièrement la mise en place, la gestion et l'efficacité des mesures liées à la ZPM pour s'assurer que les objectifs définis sont atteints. » est un des objectifs de gestion et d'intendance (encadré 1)<sup>7</sup>.

L'évaluation de l'efficacité de la gestion et la production de rapports à cet égard peuvent servir à de nombreuses fins. Elles peuvent aider les gestionnaires des zones de protection marines à établir la priorité des activités, à mettre en valeur les succès, à recenser les lacunes et les difficultés, à encourager une bonne répartition des ressources, à mettre à profit les connaissances du personnel, et à guider la gestion adaptative ainsi que la planification de la gestion<sup>8</sup>. Des rapports transparents sur les résultats de l'efficacité de la gestion peuvent aider les intervenants à comprendre les défis et les contraintes auxquels font face les membres du personnel rattachés au programme des zones de protection marines, et peuvent favoriser la collaboration et le soutien par rapport à ces initiatives en améliorant le degré de responsabilisation. Des évaluations répétées permettent de recueillir régulièrement des renseignements d'une manière structurée, permettant ainsi le suivi des tendances. De plus, le processus d'évaluation même permet au personnel du programme de se pencher sur les résultats antérieurs et favorise l'apprentissage expérientiel par la planification, le passage à l'action, la révision et l'adaptation.

Une évaluation exhaustive de l'efficacité du site doit tenir compte des aspects biophysiques, sociaux et de gouvernance de la zone de protection marine<sup>9</sup>. Le plan/programme de suivi de l'écosystème du Gully (en cours d'élaboration) contient des indicateurs, des protocoles ainsi que des stratégies pour l'évaluation des aspects biophysiques du Gully (pour remplir principalement les objectifs de conservation). Cependant, on ne considère pas que les aspects sociaux et de gouvernance du site (qui sont couverts par les objectifs de gestion et d'intendance et ceux de recherche et de suivi) font partie d'un plan de suivi de l'écosystème. Par conséquent, le cadre décrit ici a été élaboré pour évaluer ces composantes de l'efficacité de la gestion du

---

<sup>6</sup> MPO. 1999. Cadre national pour l'établissement et la gestion des zones de protection marines. Accès : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/publications/mpaframework-cadre-zpm/index-fra.asp>; Canada. 2009. Guide des praticiens du cadre stratégique et opérationnel des zones de protection marines de la *Loi sur les océans*. Ottawa (Ont.) 110 p.

<sup>7</sup> *Supra*, note 1.

<sup>8</sup> *Supra*, note 2; National Oceanic and Atmospheric Administration. 2007. Performance evaluation manual for the National Marine Sanctuary Program. 72 p. Accès : [http://sanctuaries.noaa.gov/management/pdfs/performancemanual\\_2007.pdf](http://sanctuaries.noaa.gov/management/pdfs/performancemanual_2007.pdf); Day, J., Hockings, M., Jones, G. 2003. Measuring effectiveness in marine protected areas – principles and practice. Communication présentée lors du Congrès mondial des aires marines protégées, Cairns (Australie), août 2002. 16 p.; Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N., Courrau, J. 2006. Evaluating Effectiveness: A framework for assessing management effectiveness of protected areas. 2<sup>e</sup> édition. Gland (Suisse), Cambridge (Royaume-Uni) : Union internationale pour la conservation de la nature. xiv + 105 p.; Hockings, M., Cook, C.N., Carter, R.W., James, R. 2009. Accountability, reporting, or management improvement? Development of a state of the parks assessment system in New South Wales, Australia. *Environmental Management* 43:1013-1025.

<sup>9</sup> *Supra*, note 2; Wilson, R., Tsang, P. 2007. Generic monitoring indicators for evaluating MPA effectiveness. Rapport rédigé par 2WE Associates Consulting Ltd. pour la Direction des politiques et de la planification des océans, Pêches et Océans Canada, Ottawa (Ont.) 115 p.

Gully. Cet examen de l'efficacité de la gestion de la zone de protection marine (ZPM) du Gully n'est pas un programme d'évaluation officiel du MPO habituellement mené par la Direction de l'évaluation de la région de la capitale nationale.

### **Encadré 1 : Vision et objectifs du Plan de gestion de la zone de protection marine du Gully**

#### **Vision**

*Protéger l'écosystème de la ZPM du Gully pour les générations futures, en mettant en œuvre des programmes efficaces de gestion, de conservation, de recherche, de suivi et d'intendance.*

#### **Objectifs de conservation**

Protéger la santé et l'intégrité de l'écosystème du Gully :

- Protéger la biodiversité naturelle du Gully.
- Protéger la structure physique du Gully, de même que ses attributs physiques et chimiques.
- Maintenir la productivité de l'écosystème du Gully.

#### **Objectifs de gestion et d'intendance**

Établir un programme de gestion efficace de la ZPM du Gully :

- Promouvoir la collaboration entre tous les utilisateurs, les organismes de réglementation et les autres groupes d'intérêt.
- Inclure les intervenants et le grand public dans les activités de gestion de la ZPM.
- Établir des accords de coopération avec les organismes de réglementation responsables en vue d'atteindre les objectifs fixés pour la ZPM.
- S'assurer que les activités humaines menées dans la ZPM respectent le règlement et les objectifs de conservation.
- Surveiller et évaluer régulièrement la mise en place, la gestion et l'efficacité des mesures liées à la ZPM pour s'assurer que les objectifs définis sont atteints.

Promouvoir les activités d'intendance :

- Amener les organismes de réglementation, les groupes d'utilisateurs et le grand public à mieux comprendre l'écosystème du Gully.
- Promouvoir la participation active à la gestion et à la recherche, ainsi que l'engagement à l'égard de ces activités.

#### **Objectifs de recherche et de suivi**

- Améliorer notre compréhension du Gully et des effets que pourraient avoir les activités humaines sur l'écosystème.
- Favoriser la collaboration et la communication entre les gestionnaires, les spécialistes des sciences naturelles et les spécialistes des sciences sociales.
- Fournir aux gestionnaires des renseignements exacts et opportuns sur l'état de l'écosystème du Gully et sur les obstacles possibles à la réalisation des objectifs de conservation et de gestion.

## Objectifs de l'évaluation

- 1) To evaluate the social and governance aspects of Gully management effectiveness, based on commitments laid out in the Gully Marine Protected Area Management Plan and other *Oceans Act* protected area program guidance and policy documents.<sup>10</sup>
- 2) To make recommendations for improving Gully Marine Protected Area management performance and for meeting management commitments.

## Portée

L'évaluation menée au printemps et à l'été 2010 s'est concentrée sur les activités de gestion de la zone de protection marine du Gully au cours des trois derniers exercices, soit du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2010. Elle avait pour but de s'assurer que les constatations reflétaient la situation actuelle relativement à la gestion du Gully. Dans certains cas, on a inclus les données remontant jusqu'à sa désignation de zone de protection marine en 2004 afin d'examiner les tendances sur le long terme.

## Méthodes

### Aperçu du cadre et du questionnaire de l'évaluation

Le cadre élaboré pour évaluer l'efficacité de la gestion du Gully a tenu compte de 50 indicateurs ayant été conçus pour mesurer les engagements de gestion regroupés dans les six catégories suivantes :

- 1) Interactions entre les intervenants (17 indicateurs)
- 2) Éducation, intendance et sensibilisation (sept indicateurs)
- 3) Recherche, suivi et autres activités permises (neuf indicateurs)
- 4) Planification (cinq indicateurs)
- 5) Effectif (quatre indicateurs)
- 6) Application et respect de la réglementation (huit indicateurs)

Le cadre comprenait un formulaire d'évaluation maître ainsi qu'un questionnaire du Comité consultatif. Y figuraient dans le formulaire d'évaluation les 50 indicateurs (consistant surtout en une question à quatre choix de réponse valant de zéro à trois points, de même qu'en plusieurs questions ouvertes), ainsi que de l'espace pour fournir des renseignements supplémentaires, des recommandations ainsi que les sources de données ayant servi à répondre aux questions. Ces 50 indicateurs étaient regroupés dans six sections correspondant aux six catégories de gestion susmentionnées.

Le questionnaire du Comité consultatif a été conçu pour permettre à ses membres d'évaluer un sous-ensemble d'indicateurs. Il comportait 15 questions qui correspondaient à 12 des indicateurs de la section des interactions entre les intervenants et à trois des indicateurs de la

---

<sup>10</sup> *Supra* note 1; *Supra* note 4; *Supra* note 6.

section de l'éducation, de l'intendance et de la sensibilisation du formulaire d'évaluation. La majorité des questions du questionnaire avaient quatre choix de réponse ainsi que de l'espace pour permettre à la personne de fournir d'autres détails. Bien qu'il n'y ait pas de note associée aux choix de réponse des questions du questionnaire, les indicateurs correspondants du formulaire d'évaluation comprenaient des équivalents de points (de zéro à trois points), tout comme les autres indicateurs de l'évaluation. Le questionnaire comportait aussi plusieurs questions ouvertes. Même si ces dernières n'ont pas servi dans l'établissement des notes de l'évaluation, elles ont tout de même permis aux membres du Comité consultatif de fournir une rétroaction qualitative utile par rapport à divers aspects touchant la gestion de la zone de protection marine.

### **Processus d'évaluation**

Pour terminer l'évaluation, un évaluateur en chef a passé en revue des documents pertinents, des communications électroniques ainsi que du matériel d'information et de sensibilisation, et a mené des entrevues ainsi que des discussions informelles auprès de membres du personnel du programme des zones de protection marines et d'autres organismes prenant part à la gestion du Gully. Pour chaque indicateur, le choix de réponse le plus approprié (ainsi que la note s'y rattachant) a été sélectionné et des renseignements qualitatifs supplémentaires, dont des recommandations et des sources de données, ont été consignés sur le formulaire d'évaluation.

Des versions électroniques et papier du questionnaire du Comité consultatif ont été distribuées à tous les membres du Comité consultatif. Les répondants devaient fournir des réponses anonymes reflétant les points de vue des organisations qu'ils représentaient. On a accordé un délai de deux mois pour remplir le questionnaire (participation de 16 membres sur 25). Après avoir reçu les questionnaires, l'évaluateur en chef a converti les réponses des répondants en points équivalents. Pour chaque question, on a calculé la moyenne des points de tous les répondants pour déterminer la note de l'indicateur correspondant et tous les commentaires et toutes les explications à l'appui ont été cités dans l'espace réservé aux renseignements qualitatifs sur le formulaire d'évaluation.

Une fois l'évaluation terminée, les notes (pourcentage de la note totale possible) ont été calculées pour chaque section, puis converties en codes de couleur aux fins de rapport de la manière suivante :

<b>Code de couleur</b>	<b>Performance en gestion</b>	<b>Note</b>
<b>M</b>	Médiocre	< 50 %
<b>A</b>	Acceptable	50–74 %
<b>B</b>	Bon	75–100 %

## **Constatations et recommandations clés**

Les sections qui suivent résument les constatations des six sections de l'évaluation en matière des forces et faiblesses de gestion, et fournissent des recommandations clés pour améliorer l'efficacité de la gestion de la zone de protection marine du Gully. Le plan d'action de gestion



(tableau 1) contient les mesures proposées ainsi que les dates prévues de mise en œuvre pour toutes les recommandations clés.

## **A** Interactions entre les intervenants

Les membres du personnel du programme des zones de protection marines ont utilisé des réunions, des communications électroniques, le courrier ordinaire ainsi que d'autres événements et activités organisés par Pêches et Océans Canada pour informer les membres du Comité consultatif des résultats de recherche et de suivi, pour discuter de questions liées au Gully et pour encourager les gens à donner de la rétroaction sur les activités de gestion. Au moment de l'évaluation, le Comité consultatif était composé de représentants de la plupart des groupes clés d'intervenants tels que les gouvernements et organismes fédéraux et provinciaux, l'industrie pétrolière et gazière, la communauté autochtone, l'industrie de la pêche, les organisations environnementales non gouvernementales et les universitaires. Cependant, il a été déterminé qu'il fallait déployer plus d'efforts pour faire participer activement les membres du Comité consultatif et les autres intervenants (p. ex. pêcheurs) aux activités de gestion du Gully. La participation aux réunions du Comité consultatif n'était généralement pas bonne et seule une petite proportion des membres prenaient part régulièrement aux activités du Comité. Bien que certains organismes de réglementation, scientifiques et représentants d'industries (de la pêche, pétrolière et gazière) participaient régulièrement aux activités du Comité consultatif, les représentants de communautés autochtones et d'organisations environnementales non gouvernementales y étaient moins souvent présents.

Dans l'ensemble, les membres du Comité consultatif qui ont rempli le questionnaire se disaient satisfaits des réunions et des activités du Comité consultatif. La plupart des répondants se disaient satisfaits du contenu et de la fréquence des réunions et des interactions associées au Comité avec le Ministère (avec le personnel du programme de la zone de protection marine du Gully). Tous les répondants, sauf un, ont indiqué que Pêches et Océans Canada faisait du bon ou de l'excellent travail en ce qui concerne la gestion du site, et tous les répondants étaient d'avis que le Comité consultatif est une composante essentielle pour la gestion du site. Cependant, un grand nombre de personnes estimaient que la contribution du Comité consultatif à la gestion du site était moyennement utile. Pour expliquer leurs préoccupations relativement à l'efficacité du Comité consultatif, les membres ont parlé de la nature hiérarchique de la structure de gestion et du manque de pouvoir décisionnel. En ce qui concerne les attentes par rapport au Gully, alors que certains répondants ont dit espérer que l'écosystème du Gully sera préservé grâce au programme de zone de protection marine, d'autres ont mentionné qu'ils aimeraient que le Gully continue de servir d'exemple aux autres zones de protection marines, et qu'il serve de modèle pour l'élaboration d'une politique canadienne sur la gestion marine, pour les projets de gestion de zones côtières à venir et pour favoriser la participation à la gestion marine. Un répondant a félicité Pêches et Océans Canada d'avoir conservé un comité consultatif équilibré ne privilégiant pas un secteur plus qu'un autre.

### Recommandations clés :

- 1) Créer plus d'occasions pour faire participer les membres du Comité consultatif aux activités de gestion du Gully.

- 2) Créer plus d'occasions pour faire participer les autres intervenants (p. ex. pêcheurs), qui ne sont pas membres du Comité, aux activités de gestion du Gully.

### **A** Éducation, intendance et sensibilisation

La quantité d'activités d'éducation, d'intendance et de sensibilisation et de matériel généré pendant la période d'évaluation était importante. Il y a eu notamment des présentations, des vidéos et des supports imprimés destinés à un public varié. La plupart des membres du Comité consultatif qui ont rempli le questionnaire ont indiqué que ce matériel était d'une qualité acceptable. De plus, dans les articles de journaux et de magazines ayant fait mention du Gully (depuis son établissement), les messages communiqués au public étaient surtout positifs. Cependant, le compte de courriel de la zone de protection marine du Gully a été négligé et il faudrait mettre à jour et réviser le site Web du Gully.

#### Recommandations clés :

- 1) Le personnel du programme des zones de protection marines devrait continuer de créer et d'améliorer du matériel et des activités d'éducation et de sensibilisation pour le Gully.
- 2) Le site Web du Gully devrait être considéré comme un outil important de mobilisation du public, et il faudrait s'assurer que le site est à jour.
- 3) Les demandes de renseignements du public envoyées au compte de courriel du Gully sont un aspect important de la sensibilisation du public et il faut y donner suite sans tarder.

### **G** Recherche, suivi et autres activités permises

Les activités de recherche et de suivi sont essentielles pour la gestion adaptative et le personnel du programme du Gully encourage ces activités pourvu qu'elles appuient les objectifs du Plan de gestion et qu'elles n'entraînent pas de manière excessive, inutile ou injustifiable la perturbation, l'endommagement, la destruction ou l'élimination de composantes de l'écosystème du Gully.

Les chercheurs du Gully ont régulièrement publié les résultats de leur recherche, à la fois dans des revues scientifiques évaluées par les pairs et dans la série de documents techniques de Pêches et Océans Canada. Les résultats de recherche ont également été transmis au personnel de la zone de protection marine, aux intervenants ainsi qu'au milieu universitaire au moyen de présentations à des réunions du Comité consultatif, à des réunions scientifiques portant précisément sur le Gully et à des symposiums nationaux et internationaux. Cependant, il existe certains écarts dans l'étendue du suivi de l'écosystème, et des données de certains programmes de suivi à long terme du Gully n'ont pas encore été analysées. Un plan de suivi de l'écosystème ainsi qu'un programme de mise en œuvre exhaustif sont en cours d'élaboration qui devraient permettre de repérer les écarts en matière de suivi et de donner l'impulsion nécessaire à l'analyse des données.

Il existe déjà un processus d'approbation des activités bien établi pour l'examen de demandes de tenue d'activités dans le Gully exigeant une approbation ministérielle. Cependant, les

procédures de traitement peuvent varier d'une demande à l'autre étant donné que le personnel du programme des zones de protection marines tente de répondre aux besoins des demandeurs et de simplifier le processus d'approbation d'activités qui se répètent. À ce titre, il importerait d'élaborer des politiques et des orientations et de mettre à jour celles qui existent afin de normaliser le traitement des demandes et de déterminer des variations permises dans les procédures de traitement. De plus, une augmentation récente de l'intérêt manifesté envers l'écotourisme dans la zone témoigne de la nécessité d'élaborer des lignes directrices et des protocoles pour contrôler les activités de ce genre dans la zone.

Recommandations clés :

- 1) Élaborer et mettre en œuvre un plan/programme complet de suivi de l'écosystème du Gully.
- 2) Élaborer des lignes directrices et des politiques pour la gestion d'activités écotouristiques dans le Gully.
- 3) Mettre à jour et normaliser les politiques et les protocoles relatifs à la soumission des demandes d'approbation d'activités et à l'évaluation de ces demandes afin d'assurer l'existence d'un processus complet et efficace.

**A**

**Planification**

Le Plan de gestion de la zone de protection marine du Gully a déjà été publié et est à jour. Le plan fera l'objet d'examens et de révisions pendant encore plusieurs années.

Au cours de chaque année de la période d'évaluation, on a pu compter sur un document interne de planification du travail pour guider les activités de gestion du Gully. En moyenne, 67 % des engagements de gestion énumérés dans le plan de travail du Gully de chaque année ont été remplis. Cela est attribuable en partie à une réorientation des efforts du personnel pour profiter d'occasions de contribuer à la gestion du Gully (p. ex. visant à favoriser des nouvelles recherches et à établir et à conserver des partenariats), ayant retardé l'achèvement de certains engagements du plan de travail. Cependant, le personnel du programme des zones de protection marines devrait s'efforcer de remplir les engagements précisés dans le plan de travail et mettre à jour le plan à mesure que des activités supplémentaires se présentent. Autrement, une compréhension globale des activités et des réalisations en matière de gestion n'est pas possible.

Le Plan de gestion de la zone de protection marine du Gully a comme objectif de gestion du site de surveiller et d'évaluer « la mise en place, la gestion et l'efficacité des mesures liées à la ZPM ». Cette évaluation contribue à l'évaluation des aspects sociaux et de gouvernance liés à l'efficacité des mesures pour le Gully. Cependant, le programme de suivi de l'écosystème, qui évaluera les aspects biophysiques concernant l'efficacité du site, est en cours d'élaboration et sa mise en œuvre n'est pas encore terminée. De plus, le Plan de gestion prévoit la publication de rapports annuels sur les réalisations et les priorités de gestion, mais de tels rapports n'ont jamais vu le jour. La nécessité d'axer les efforts de gestion sur le suivi et la production de rapports a été soulignée par plusieurs membres du Conseil consultatif ayant rempli le questionnaire. Plusieurs répondants ont insisté sur l'importance de mettre en place un plan de

suivi de l'écosystème qui servirait de repère pour évaluer l'efficacité de la gestion du site, et un autre répondant a parlé du besoin de faire rapport régulièrement sur l'efficacité des mesures liées au Gully auprès des intervenants et du grand public.

#### Recommandations clés :

- 1) Il faudrait que des évaluations des aspects sociaux, de gouvernance et biophysiques de l'efficacité de la gestion du Gully soient menées dans le cadre d'un cycle de gestion régulier et qu'on tienne compte des constatations de celles-ci au moment de l'examen et de la révision du Plan de gestion.
- 2) Les engagements de gestion annuels devraient être abordés avec le Comité consultatif et consignés dans le plan de travail du Gully, qui devrait servir de guide pour les activités de gestion.
- 3) Des rapports annuels faisant état des réalisations en matière de gestion, de la recherche en cours, des priorités et des défis au cours de l'année à venir devraient être publiés.

#### **A** Effectif

Dans le passé, le nombre d'employés affecté à la gestion du Gully a varié, mais s'est généralement limité annuellement à un employé à temps plein. Cependant, l'ajout récent de stagiaires (étudiants) a permis d'alléger la charge de travail du personnel du programme des zones de protection marines. Une contribution régulière d'équivalents temps plein de 1,25 à 1,5 pour soutenir les efforts de gestion du Gully contribuerait à assurer le respect des engagements de gestion. Bien qu'il soit préférable d'avoir un employé du Ministère agissant exclusivement à titre de responsable du site, le complément de personnel pourrait très bien être composé d'autres employés du Ministère, d'entrepreneurs, de stagiaires ou de bénévoles.

On accorde une grande importance à la formation des membres du personnel du Ministère. Ces derniers ont régulièrement la chance d'assister à des cours et à des ateliers. Par exemple, les membres du personnel ont suivi des séances de formation portant sur un grand nombre de sujets étant importants à la gestion de la zone de protection marine, notamment sur les aspects socioéconomiques de la planification associée au site, la gestion financière, la mesure de la performance, les communications et les relations avec les médias, la surveillance et l'application de la réglementation et le résumé de l'analyse d'impact de la réglementation. Les membres du personnel ont aussi assisté à des conférences et des ateliers internationaux pour apprendre comment leurs homologues d'autres pays composent avec les défis associés aux zones de protection marines, et pour faire part de leurs expériences dans la gestion du Gully. Les lacunes décelées dans les connaissances pour lesquelles de la formation pourrait être utile touchent les relations avec les autochtones, la résolution de conflits, la délivrance et l'approbation de permis, la gestion de programmes et de projets et divers aspects juridiques.

Un examen du budget ministériel annuel pour les opérations et l'entretien de la zone de protection marine du Gully a permis de déterminer que chaque année de la période d'évaluation, une importante partie des fonds servait à engager le personnel supplémentaire (p. ex. stagiaires et entrepreneurs) nécessaire pour accomplir adéquatement les engagements de gestion. Bien que les sommes affectées au budget pour les opérations normales aient été

jugées raisonnables pendant la période d'évaluation, il importe de noter que pour toute la période, des fonds supplémentaires réservés aux « projets spéciaux » provenant de l'*Initiative pour améliorer la santé des océans* ont été accordés à divers partenaires gouvernementaux (p. ex. Direction des sciences) afin d'appuyer différents projets associés au Gully, tels que la fourniture d'avis scientifiques pour un plan de suivi de l'écosystème du Gully. Si le budget actuel pour les opérations et l'entretien de la zone de protection marine du Gully doit servir également à la mise en place d'un programme complet de suivi de l'écosystème du Gully basé sur le plan élaboré à partir d'avis scientifiques, le niveau de financement actuel n'est pas suffisant.

Une tenue de registres incohérente et des changements fréquents dans les pratiques comptables ont fait en sorte qu'il était difficile d'assurer un suivi des crédits budgétaires et des dépenses pour le Gully. Des améliorations à la tenue de registres s'imposent.

Une gestion efficace du site exige l'établissement et le maintien de partenariats de collaboration efficaces. Bien que les membres du personnel du programme des zones de protection marines aient recruté un grand nombre de partenaires pour prendre part aux activités de gestion du site, il faudrait déployer des efforts pour restaurer les liens avec certains de ceux-ci et tirer pleinement profit des possibilités.

#### Recommandations clés :

- 1) S'assurer d'avoir un effectif adéquat pour veiller au respect des engagements de gestion.
- 2) Le personnel du programme de la zone de protection marine devrait continuer d'assister à des séances de formation pertinentes afin d'acquérir les compétences de base nécessaires pour gérer efficacement le Gully.
- 3) Utiliser la comptabilité analytique pour *toutes* les opérations associées au Gully afin de déterminer le coût réel de gestion d'une zone de protection marine en mer et d'être en mesure d'appuyer les demandes pour des ressources supplémentaires.
- 4) Améliorer les méthodes de tenue de registres pour assurer le suivi des fonds réservés aux opérations et à l'entretien du Gully.
- 5) Renouveler ou officialiser les partenariats de collaboration avec les autres ministères gouvernementaux, les organismes, les universités, les organisations environnementales non gouvernementales et les autres organisations afin de tirer pleinement profit de l'expertise et des possibilités.

#### **A** Surveillance, application et respect

Un examen de la *Loi sur les océans* et du règlement du Gully a permis de déterminer que ces derniers appuyaient adéquatement les buts et objectifs associés au Gully. Cependant, certains termes du *Règlement sur la zone de protection marine du Gully* (p. ex. « perturbation », « à proximité », « limites naturelles », « organismes marins vivants » et « habitat ») doivent être définis pour des fins opérationnelles.

Étant donné que le Gully est situé au-delà de la mer territoriale de 12 milles marins, on ne peut pas utiliser le règlement du Gully pour restreindre les droits de navigation internationaux. Les

navigateurs doivent suivre la *Loi sur la marine marchande du Canada* et ses règlements, et devraient respecter les consignes de l'édition annuelle des Avis aux navigateurs de la Garde côtière ainsi que les lignes directrices établies par l'Organisation maritime internationale. On pourrait exercer plus de contrôle sur le transport maritime en faisant désigner le Gully comme *zone marine particulièrement sensible* par l'entremise de l'Organisation maritime internationale.

Tout comme c'est le cas avec d'autres zones de protection marine en mer, la surveillance du Gully représente un défi constant, mais le personnel ministériel ainsi que les partenaires s'occupant de la surveillance et de l'application de la réglementation utilisent un ensemble d'outils de surveillance relativement sophistiqués pour le suivi du Gully. Parmi ces outils, on retrouve des données géoréférencées de journaux de bord des pêches, des rapports d'observation, la surveillance aérienne de la pêche et de la pollution, un système de surveillance des navires de pêche par satellite, un système à longue portée d'identification et de localisation des navires pour la surveillance du transport maritime. Les membres du personnel du programme de la zone de protection marine devraient continuer de se renseigner sur les possibilités en matière de surveillance pour veiller à ce que les outils convenant le mieux et étant le plus rentables soient utilisés pour le suivi du respect de la réglementation.

Il faudrait consacrer du temps au développement et au maintien de liens avec les partenaires de surveillance et d'application de la réglementation ainsi que les autres partenaires de réglementation. Le personnel ministériel devrait travailler avec ces partenaires aussi souvent que nécessaire afin de créer des mécanismes convenables en matière de planification, de procédures et de communication pour assurer une surveillance ainsi qu'une application et un respect du règlement du Gully adéquats.

Une composante sur la *Loi sur les océans* sera bientôt ajoutée au programme de formation des agents des pêches recrues. Il s'agit d'une occasion pour offrir une formation générale sur les règlements touchant les zones de protection marines de la *Loi sur les océans*. Une formation portant uniquement sur le Gully pourrait être offerte aux agents travaillant dans la région des Maritimes.

Il faudrait encourager les utilisateurs du Gully de faire de la surveillance lorsqu'ils sont dans la zone. Même si les chercheurs travaillant sur le site ont fait de la surveillance dans le passé, il faudrait aussi encourager les pêcheurs fréquentant la zone à en faire aussi. Afin d'améliorer les activités d'intendance parmi tous les utilisateurs, il faudrait que de l'information concernant les gestes à poser lorsque des infractions sont observées soit disponible.

#### Recommandations clés :

- 1) Créer un guide sur la terminologie du règlement du Gully pour faciliter son interprétation par les utilisateurs et ainsi que son application par ces derniers.
- 2) Examiner plus en profondeur les options visant à assurer que les activités ayant lieu dans le Gully soient menées d'une manière limitant les risques écologiques, comme des processus d'approbation des activités renforcés.
- 3) Envisager d'obtenir la désignation de *zone marine particulièrement sensible* accordée par l'Organisation maritime internationale.
- 4) Développer et maintenir des liens avec les partenaires de surveillance et d'application

de la réglementation.

- 5) Continuer de se renseigner sur les possibilités en matière de surveillance pour veiller à ce que les outils convenant le mieux et étant le plus rentables soient utilisés et que les renseignements disponibles soient accessibles pour permettre une prise de décisions éclairée.
- 6) Travailler auprès des partenaires de réglementation pour s'assurer de la mise en place de mécanismes convenables en matière de planification, de procédures et de communication afin d'appuyer la surveillance ainsi que l'application et le respect de la réglementation.
- 7) Encourager les utilisateurs du Gully (p. ex. pêcheurs et chercheurs) de faire de la surveillance et de l'intendance lorsqu'ils sont dans la zone.

## Conclusions

L'évaluation de l'efficacité de la gestion du Gully a permis de documenter les connaissances du personnel, a donné l'occasion aux membres du Comité consultatif de fournir des commentaires anonymes, a permis de repérer les forces et faiblesses dans la gestion de la zone de protection marine du Gully et a permis d'obtenir des recommandations importantes pour l'amélioration de la performance en gestion du Gully. Cette évaluation jettera les bases de l'examen du Plan de gestion de la zone de protection marine du Gully prévu au cours du prochain exercice (2012-2013), et sera répétée tous les cinq ans dans le cadre d'un cycle de gestion régulier. Bien que certaines des recommandations clés aient déjà été mises en œuvre, les constatations de l'évaluation continueront de guider la répartition des ressources et la planification du travail en matière de gestion du Gully pendant encore plusieurs années.